



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## **Fondation Notre-Dame**

# **Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Fondation Notre-Dame

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992*

N° SIREN : 393 739 594

## Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Programme Entraide & Education, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Programme Entraide & Education au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE



# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>102 479</b>		<b>102 479</b>	<b>91 274</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>25 340</b>	<b>15 887</b>	<b>9 453</b>	<b>25 340</b>
Donations temporaires d'usufruit	25 340	15 887	9 453	25 340
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 740 665</b>	<b>629 305</b>	<b>5 111 360</b>	<b>587 488</b>
Terrains	1 162 980		1 162 980	
Constructions	4 573 248	624 867	3 948 380	587 488
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	4 438	4 438		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>1 462 157</b>	<b>27 500</b>	<b>1 434 657</b>	<b>543 710</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>942 662</b>	<b>71 775</b>	<b>870 887</b>	<b>1 003 196</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	933 739	71 775	861 964	1 003 109
<i>Obligations</i>	514 030	49 250	464 780	577 098
<i>Actions</i>	296 581	22 525	274 056	268 953
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	123 128		123 128	157 058
Obligations, intérêts courus à recevoir	8 922		8 922	86
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 170 824</b>	<b>744 467</b>	<b>7 426 358</b>	<b>2 159 734</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>1 177 597</b>	<b>915</b>	<b>1 176 682</b>	<b>525 242</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	223 085	915	222 170	293 757
Créances reçues par legs ou donations	871 753		871 753	211 862
Autres	82 759		82 759	19 624
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>2 680 053</b>	<b>9 962</b>	<b>2 670 091</b>	<b>3 140 685</b>
Valeurs Mobilières de Placement	2 680 053	9 962	2 670 091	3 140 685
<i>Obligations</i>	162		162	1 186
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	2 679 892	9 962	2 669 929	3 139 498
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>6 451 547</b>		<b>6 451 547</b>	<b>4 332 108</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>13 130</b>		<b>13 130</b>	<b>6 399</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 322 327</b>	<b>10 877</b>	<b>10 311 450</b>	<b>8 004 434</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 595 630</b>	<b>755 344</b>	<b>17 840 287</b>	<b>10 255 442</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>86 287</b>	<b>51 212</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>3 689 400</b>	<b>1 789 400</b>
Fonds propres sans droit de reprise	3 689 400	1 789 400
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 100 000	1 100 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>	2 589 400	689 400
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 661 319</b>	<b>2 837 430</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>624 652</b>	<b>(176 111)</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>6 975 371</b>	<b>4 450 719</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>6 975 371</b>	<b>4 450 719</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 805 479	655 011
Fonds dédiés	6 372 680	2 238 882
<b>TOTAL II</b>	<b>8 178 158</b>	<b>2 893 893</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	18 160	3 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 361	106 312
Dettes des legs ou donations	537 885	125 901
Dettes fiscales et sociales	3 823	3 225
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 926 241	2 620 671
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 600 470</b>	<b>2 859 618</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 840 287</b>	<b>10 255 442</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	5 426 889	4 168 621
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	5 426 889	4 168 621
<i>Dons manuels non affectés</i>	3 565 481	2 912 750
<i>Dons manuels affectés</i>	653 500	144 000
<i>Mécénats</i>		3 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	966 598	1 069 039
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>	241 310	39 832
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	350 218	157 924
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 777 107</b>	<b>4 326 545</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	498 816	290 266
Aides financières (projets engagés)	2 932 803	3 228 185
Impôts, taxes et versements assimilés	35 539	5 624
Salaires et traitements	166 611	161 197
Charges sociales	85 648	78 665
Charges communes aux fondations abritées	97 723	88 659
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 265	23 593
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 428 526	662 578
Autres charges	11 901	4 295
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>5 407 833</b>	<b>4 543 063</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>369 275</b>	<b>(216 518)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	72 497	24 864
Autres intérêts et produits assimilés	12 594	37 629
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	19 594	9 087
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	1 041	8 273
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>105 726</b>	<b>79 852</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 879	38 684
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	574	762
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>6 453</b>	<b>39 446</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>99 273</b>	<b>40 407</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>468 548</b>	<b>(176 111)</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 961	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	348 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>351 961</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(2 999)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	198 855	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>195 857</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>156 104</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>6 234 794</b>	<b>4 406 397</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 610 142</b>	<b>4 582 508</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>624 652</b>	<b>(176 111)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	26 812	25 754
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>26 812</b>	<b>25 754</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	26 812	25 754
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>26 812</b>	<b>25 754</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>5 884 576</b>	<b>5 884 576</b>	<b>4 248 473</b>	<b>4 248 473</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 185 579	5 185 579	4 128 789	4 128 789
- Dons manuels non affectés	3 565 481	3 565 481	2 912 750	2 912 750
- Dons manuels affectés	653 500	653 500	144 000	144 000
- Legs, donations et assurance-vie	966 598	966 598	1 069 039	1 069 039
- Mécénat			3 000	3 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	698 997	698 997	119 684	119 684
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	350 218	350 218	157 924	157 924
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>6 234 794</b>	<b>6 234 794</b>	<b>4 406 397</b>	<b>4 406 397</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 600 598</b>	<b>3 600 598</b>	<b>3 383 891</b>	<b>3 383 891</b>
1.1 Réalisées en France	3 600 598	3 600 598	3 383 891	3 383 891
- Actions réalisées par l'organisme	505 778	505 778		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 932 803	2 932 803	3 228 185	3 228 185
- Accompagnement des projets	162 017	162 017	155 706	155 706
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>429 751</b>	<b>429 751</b>	<b>339 787</b>	<b>339 787</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	429 751	429 751	339 787	339 787
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>151 268</b>	<b>151 268</b>	<b>196 252</b>	<b>196 252</b>
3.1 Frais de gestion	97 723	97 723	88 659	88 659
3.2 Frais de gestion immobilière	47 092	47 092	68 148	68 148
3.3 Charges financières	6 453	6 453	39 446	39 446
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 428 526</b>	<b>1 428 526</b>	<b>662 578</b>	<b>662 578</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>5 610 142</b>	<b>5 610 142</b>	<b>4 582 508</b>	<b>4 582 508</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>624 652</b>	<b>624 652</b>	<b>(176 111)</b>	<b>(176 111)</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	26 812	26 812	25 754	25 754
Bénévolat	26 812	26 812	25 754	25 754
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>26 812</b>	<b>26 812</b>	<b>25 754</b>	<b>25 754</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	24 966	24 966	25 754	25 754
Réalisées en France	24 966	24 966	25 754	25 754
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	1 846	1 846		
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>26 812</b>	<b>26 812</b>	<b>25 754</b>	<b>25 754</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 600 598	3 383 891	<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>	5 884 576	4 248 473
- Réalisées en France	3 600 598	3 383 891	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement	505 778		Dons manuels non affectés	3 565 481	2 912 750
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 932 803	3 228 185	Dons manuels affectés	653 500	144 000
- Accompagnement des projets	162 017	155 706	Legs, donations et assurances-vie	966 598	1 069 039
			Mécénats	3 000	3 000
			Autres ressources liées à la générosité du public	698 997	119 684
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	429 751	339 787			
- Frais d'appel à la générosité du public	429 751	339 787			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	151 268	196 252			
- Frais de gestion	97 723	88 659			
- Frais de gestion immobilière	47 092	68 148			
- Charges financières	6 453	39 446			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 181 616</b>	<b>3 919 930</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 884 576</b>	<b>4 248 473</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	1 428 526	662 578	<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	350 218	157 924
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>	624 652		<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		<b>176 111</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 234 794</b>	<b>4 582 508</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 234 794</b>	<b>4 582 508</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	2 729 614	2 905 725
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	624 652	(176 111)
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	3 354 266	2 729 614

## PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits</b>	<b>2 893 697</b>	<b>1 758 672</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	421 312	108 023
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 755 668	511 679
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	368 299	399 633
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	348 418	739 337
<b>Charges</b>	<b>1 927 099</b>	<b>689 633</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	368 299	399 633
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	27 500	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 531 300	290 000
<b>SOLDE</b>	<b>966 598</b>	<b>1 069 039</b>

PROGRAMME  
**ENTRAIDE &  
EDUCATION**

ANNEXE  
PROGRAMME ENTRAIDE &  
EDUCATION  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

2021

## ANNEXES

<b>1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
1.1. OBJET .....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
<b>2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</b>	<b>5</b>
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	7
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	9
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	10
<b>3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>11</b>
3.1. NOTES SUR L'ACTIF .....	11
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit.....	11
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements .....	12
3.1.4. Immobilisations financières.....	13
3.1.5. Valeurs mobilières de placements.....	13
3.1.6. Disponibilités.....	13
3.1.7. Créances.....	13
3.1.8. Créances clients et comptes rattachés.....	14
3.1.9. Produits à recevoir .....	15
3.1.10. Charges constatées d'avance .....	15
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	15
3.2.1. Fonds associatifs.....	15
3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps .....	16
3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite .....	16
3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques .....	16
3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations.....	18
3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances.....	18
3.2.7. Etats des échéances des dettes.....	19
3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	19
3.2.9. Charges à payer .....	19
<b>4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE .....	20
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	20
4.3. PROJETS SOUTENUS .....	21

<b>5.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) .....</b>	<b>23</b>
5.1.1.	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique .....</i>	<i>23</i>
5.1.2.	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	<i>23</i>
5.1.3.	<i>Subventions &amp; autres concours publics (rubrique 3).....</i>	<i>23</i>
5.1.4.	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	<i>23</i>
5.1.5.	<i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	<i>23</i>
5.1.6.	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 23</i>	
<b>5.2.</b>	<b>EMPLOIS.....</b>	<b>24</b>
5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales.....</i>	<i>24</i>
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds .....</i>	<i>24</i>
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	<i>24</i>
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice .....</i>	<i>25</i>
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>27</b>
<b>6.1.</b>	<b>LOCAUX.....</b>	<b>27</b>
<b>6.2.</b>	<b>EFFECTIFS .....</b>	<b>27</b>
<b>6.3.</b>	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....</b>	<b>27</b>
<b>6.4.</b>	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>28</b>
<b>6.5.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>29</b>
6.5.1.	<i>Engagements donnés.....</i>	<i>29</i>
6.5.2.	<i>Engagements reçus .....</i>	<i>29</i>

## 1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

A travers ce PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, la FONDATION NOTRE DAME organise les soutiens à des projets d'entraide, de solidarité, d'éducation et de culture chrétienne en lien avec le Diocèse de Paris. Ce programme existe depuis la création de la Fondation en 1992. Dans l'optique de respecter strictement les volontés des donateurs, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION bénéficie d'une gestion qui lui est propre, à l'instar des fondations abritées depuis 2009.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ A périmètre constant (Hors Fonds Insertion Logement), le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION de la Fondation Notre Dame a collecté en 2021 4 665 K€, contre 4 129 K€ en 2020 soit une progression de la générosité du public de 13 %. Les dons intègrent notamment le Fonds Saint-Landry (343 K€ versus 104 K€ en 2020), qui mobilisent des grands donateurs autour de projets d'envergure. Le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION a encaissé plus de 967 K€ de legs et donations (1 069 K€ en 2020).
- ✓ Le Conseil d'Administration a décidé d'intégrer la Fondation Insertion par le Logement (FIPL) au sein du Programme Entraide afin de renforcer les synergies de collecte et de projets. Le Fonds Insertion Logement a notamment collecté 520 K€ et reçu 210 K€ de loyers associatifs. Elle a engagé 466 K€ de charges pour réaliser sa mission d'accompagnement. Elle a acquis un nouvel appartement portant à 27 le nombre de logements permettant l'hébergement de 41 adultes et 11 enfants en 2021.
- ✓ Soucieuse de poursuivre des projets d'ampleur et s'inscrivant dans la durée, le Programme Entraide a également renforcé le soutien accordé au Fonds Vaugirard (+ 250 K€) portant à 1,4 M€ ce projet de colocation solidaire en plein cœur de Paris. Le Conseil a également décidé de la mise en œuvre d'un appel à projets, le Challenge AimerDonner, afin d'inciter les jeunes à poursuivre la mobilisation dont ils avaient fait preuve durant le confinement de 2020 : plus de 4 projets ont été soutenus. Le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION a pu, grâce à ses donateurs et testateurs, maintenir pour près de 3 millions d'euros en faveur de 153 projets en 2021.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.



## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME au même titre qu'une fondation abritée. Pour autant, il s'agit bien des actions en propre de la FONDATION NOTRE DAME, distinct de l'activité de fondation abritante. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Principes comptables appliqués

**Le plan comptable général** est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations.

Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Dans le cadre du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, le renforcement de la dotation figure en « Fonds propres complémentaires » de la dotation pérenne non consommable car le programme n'est pas une fondation abritée.

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante, du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des

lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

### 2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées dans la note ci-dessous :

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la FONDATION NOTRE DAME sont affectées, soit au PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, soit à une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- soit un report à nouveau pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant

en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

### 2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 01/01/2021.

### 2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation  
Ascenseurs monte-charges  
Electricité câblage  
Plomberie et autres  
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

### 2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION NOTRE DAME ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2)

### 2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

Depuis 2012, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION dispose de trois appartements, fruit d'une donation et de deux legs. Les revenus locatifs viennent ainsi diversifier les ressources de la Fondation. Figurent également désormais en immobilisations les biens immobiliers reçus en legs et destinés à être vendus.

#### 3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Entraide au 31/12/2020	FIPL au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Terrain		1 162 980				1 162 980
Constructions sur sol propre	718 572	3 832 897	236 678		214 899	4 573 247
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 438					4 438
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	543 710		1 303 274		384 827	1 462 157
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 720 €</b>	<b>4 995 877 €</b>	<b>1 539 952 €</b>		<b>599 726 €</b>	<b>7 202 822 €</b>

*Tableau des amortissements*

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Entraide Au 31/12/2020	FIPL au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Constructions	131 084	359 561	150 265	16 044	624 867
Matériel de bureau informatique, mobilier	4 438				4 438
<b>TOTAL</b>	<b>135 522 €</b>	<b>359 561 €</b>	<b>150 265 €</b>	<b>16 044 €</b>	<b>629 305 €</b>

#### 3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

*Donations Temporaires d'usufruit*

	Nature de l'actif	Date de signature	Durée de la DTU		Valorisation de l'actif
<b>ENTRAIDE</b>	Titres	15/07/2020	36 MOIS	29/03/2023	9 453
<b>TOTAL ENTRAIDE</b>					<b>9 453 €</b>

Les donations temporaires d'usufruit, antérieures à 2020, demeurent en engagements hors bilan (Voir note 6.5.2)

*Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés*

	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	15/12/2021	869 200
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	29/09/2021	122 485
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	29/09/2021	145 000
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	03/06/2021	166 589
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	17/05/2016	23 000
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	17/05/2016	135 283
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	24/03/2017	600
<b>TOTAL FONDATION</b>			<b>1 462 157 €</b>

Le Programme Entraide et Education bénéficie de 10 legs constitués au total de 7 biens immobiliers qui restaient à céder au 31 décembre 2021.

### 3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

En 2011, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, s'était doté de 300 000 € de fonds associatifs, sur le modèle des fondations abritées. Ces fonds ont été placés dans le fonds mutualisé avec les fonds associatifs d'origine de la FND, les fonds associatifs de la Fondation KTO et de la Fondation des Bernardins. Ils sont gérés par le Comité financier. Ils sont augmentés annuellement par décision du Conseil d'Administration. La quote-part d'Entraide représente 18,15 % des fonds mutualisés en 2021. Les revenus financent des projets du Programme.

Par ailleurs, dans les placements de valeurs mobilières, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION a opté pour un contrat d'assurance-vie, au capital garanti, pour le placement d'une partie de sa trésorerie.

Une partie de sa trésorerie est également placée dans un fonds immobilier (485 K€), et dans la SICAV « Porteurs d'Espérance » (800 K€).

### 3.1.4. Immobilisations financières

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	625 954		111 924	514 030	49 250	464 780
Actions	292 169	4 412		296 581	22 525	274 056
Autres (OPCVM, etc.)	158 580	846	36 298	123 128		123 128
Obligations, intérêts courus à recevoir	86	8 922	86	8 922		8 922
<b>TOTAL</b>	<b>1 076 789 €</b>	<b>14 180 €</b>	<b>148 308 €</b>	<b>942 661 €</b>	<b>71 775 €</b>	<b>870 886 €</b>

### 3.1.5. Valeurs mobilières de placements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	1 186	162	1 186	162		162
Actions						
Autres (OPCVM, etc.)	3 164 565	17 991	503 377	2 679 179	9 962	2 669 217
<b>TOTAL</b>	<b>3 165 751 €</b>	<b>18 153 €</b>	<b>504 563 €</b>	<b>2 679 341 €</b>	<b>9 962 €</b>	<b>2 669 379 €</b>

### 3.1.6. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	6 451 547 €	4 332 108 €

Les disponibilités permettent de couvrir l'ensemble des projets restant à solder ainsi qu'une partie des fonds dédiés.

### 3.1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	222 170	222 170	
Clients douteux			
Créances reçues des legs et donations	871 753	871 753	
Etat : impôts et taxes diverses			
Débiteurs divers	82 759	82 759	
Charges constatées d'avance	13 130	13 130	
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 812 €</b>	<b>1 189 812 €</b>	

Le 1<sup>er</sup> concerne les legs et donations avec des actifs financiers restant à recevoir.

Le 2<sup>ème</sup> poste des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2021 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2022.

L'essentiel des débiteurs divers concerne les cabinets de gestion locative dans le cadre de donations temporaires d'usufruit qui devaient reverser au 31/12/2021 82,7 K€ de revenus locatifs.

### 3.1.8. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	222 170		222 170	293 757
Créances reçues des legs et donations	871 753		871 753	211 862
Autres créances	62 024		62 024	19 624
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 947 €</b>		<b>1 155 947 €</b>	<b>525 243 €</b>

### 3.1.9. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
<b>TOTAL</b>		

### 3.1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 13 130 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	13 130	6 399
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>13 130 €</b>	<b>6 399 €</b>

## 3.2. Notes sur le Passif

### 3.2.1. Fonds Propres

Entraide	2021			2021	2020	
	Valeur nette <u>après</u> affectation du résultat	<i>Affectation n tout ou partie d'un legs</i>	Valeur nette <u>avant</u> affectation du résultat	<i>Impact au 1<sup>er</sup> janvier de l'intégration du Fonds Insertion Logement</i>	<i>Affectation tout ou partie d'un legs</i>	Valeur nette avant affectation du résultat
Programme Entraide – dotation immobilière	689 400		689 400			689 400
Dotation immobilière FIL	1 900 000			1 900 000		
Programme Entraide	1 100 000		1 100 000			1 100 000
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>3 689 400 €</b>		<b>1 789 400 €</b>	<b>1 900 000 €</b>		<b>1 789 400 €</b>

Le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME avait voté en mars 2011 la création d'une dotation initiale de 300 K€ pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION afin de favoriser la pérennité et l'autonomie du programme. Par ailleurs, dans un souci de diversification, trois appartements reçus par legs ont été conservés (689 K€). Les revenus locatifs permettent le financement de projets.

La dotation propre au PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION s'élève à 1,1 million en 2019. Elle n'a pas été modifiée en 2021.

Le 01/01/2021, la fondation Insertion par le Logements a été transférée dans un nouveau fonds dédié « FIL –Fonds Insertion pour le Logement » au sein du programme Entraide.

### 3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période. Pour mémoire, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION n'est pas employeur en direct mais, comme pour les autres fondations, il bénéficie de la mise à disposition de salariés par la FONDATION NOTRE DAME. La provision correspondant au C.E.T est basée sur un calcul maximal de six jours épargnés par le salarié.

### 3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite

Elles ne sont pas provisionnées dans les comptes, car non significatives eu égard à la structure des effectifs présents au 31 décembre 2021.

### 3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

#### Report à nouveau :

La FONDATION NOTRE DAME comptabilise les fonds dédiés affectés au PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION en report à nouveau. Ne demeurent en fonds dédiés que les fonds spécifiques.

<b>Report à nouveau au 01.01.2021</b>	<b>2 661 319</b>
<b>Quote-part de résultat 2021 après décision de renfort de la dotation</b>	624 652
<b>Report à nouveau au 31.12.2021</b>	<b>3 285 971 €</b>

Fonds dédiés spécifiques :

	2020	2021					Dont Fonds dédiés correspondant à des dépenses au cours des deux derniers exercices
	au 31/12/2020	Impact au 1 <sup>er</sup> janvier de l'intégration du Fonds Insertion Logement	Charges affectées du fonds 2021	Ressources affectées 2021	Montant total de la variation	au 31/12/2021	
<b>Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide</b>	<b>2 238 882 €</b>	<b>3 055 490 €</b>	<b>960 132 €</b>	<b>2 038 440 €</b>	<b>1 078 308 €</b>	<b>6 372 680 €</b>	<b>1 402 646 €</b>
Fonds Tibériade	69 305		11 924		-11 924	57 381	
Fonds Patrimoine religieux	49 557		40 680	20 000	-20 680	28 877	
Fonds de secours	250 000		46 742		-46 742	203 258	
Fonds St Médard	166 170		155 000	32	-154 968	11 202	
Fonds Jardin des amoureux	2 646					2 646	2 646
Fonds St Landry	521 804		168 495	343 000	174 355	696 159	
Fonds Maison Bakhita	29 400		33 350	3 950	-29 400		
Fonds Vaugirard Solidarité	1 150 000			250 000	250 000	1 400 000	1 400 000
Fonds projets Maison des familles			2 446	122 315	119 869	119 869	
Fonds Projets APA de la rue des plantes			737	36 860	36 123	36 123	
Fonds Œuvre d'Orient – écoles au Liban			5 322	177 399	172 077	172 077	
Fonds Haiti			516	17 190	16 674	16 674	
Fonds dédiés Logement restant à investir		368 804	408 265	1 067 694	659 428	1 028 232	
Fonds dédiés spécifiques correspondants à des acquisitions FIL		1 784 449	72 140		-72 140	1 712 309	
Fonds dédiés logement – Report à nouveau FIL		456 303				456 303	
Fonds Legs C immobilisé – FIL		442 303	14 364		-14 364	427 939	
Fonds legs C restant à investir FIL		3 631				3 631	

Le Fonds Vaugirard Solidarité a été constitué depuis 2017 par décision du Conseil d'Administration afin de réunir les financements attendus pour un important projet de création de lieux de colocation solidaire à Paris (Maison Marguerite-Marie – Fonds Vaugirard Solidarité). Il est abondé tous les ans en vue d'un emploi des fonds à compter de 2022.

Pour rappel le Comité de la FIPL, a décidé pour simplifier la gouvernance et optimiser l'activité d'insertion par le logement de transférer cette activité à la Fondation Notre Dame par l'intermédiaire du Programme Entraide et Education dans lequel est créé un nouveau fonds dénommé « Fonds Insertion Logement ».

### 3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 <sup>er</sup> janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
<b>Provision de variation des fonds reportés</b>	629 671	629 671	1 531 300	364 946	1 796 025
<b>TOTAL</b>	<b>629 671 €</b>	<b>629 671 €</b>	<b>1 531 300 €</b>	<b>364 946 €</b>	<b>1 796 025 €</b>

3 successions ont été réglées en 2021, 8 restent en cours de règlement et deux nouvelles ont été acceptées.

### 3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Poste : Clients douteux		915		915
Poste : Autres créances				
<b>TOTAL</b>		<b>915 €</b>		<b>915 €</b>

Les provisions concernent des impayés d'un locataire dans le cadre d'une donation temporaire d'usufruit ont été repris, la DTU étant arrivée à échéance.

### 3.2.7. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	114 361	114 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 823	3 823		
Dettes financières diverses				
Dettes des legs ou donations	537 885	537 885		
Autres dettes	122 304	122 304		
Projets bénéficiaires restant à solder	1 822 097	1 822 097		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 470 €</b>	<b>2 600 470 €</b>		

Comme en 2020, le soutien à des projets pluriannuels ou des projets avec une dimension immobilière conduit à avoir un niveau d'engagements de soutiens à des projets non encore versés qui reste significatif à la fin de l'exercice. La crise sanitaire a également retardé la réalisation de certains projets.

### 3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	107 761	88 556
Fournisseurs factures non parvenues	6 600	7 912
<b>TOTAL</b>	<b>114 361 €</b>	<b>96 468 €</b>

### 3.2.9. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 361	96 468
Dettes fiscales et sociales	3 823	3 225
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Dettes financières diverses	18 160	3 510
Soutiens de projets engagés à verser	1 822 097	2 529 015
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes des legs ou donation	537 885	125 901
Autres dettes	104 144	101 500
<b>DETTES</b>	<b>2 600 470 €</b>	<b>2 859 618 €</b>



## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
<b>Produits</b>	2 893 697
Montant perçu au titre d'assurances-vie	421 312
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 755 668
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	368 299
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	348 418
<b>Charges</b>	1 927 099
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	368 299
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	27 500
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 531 300
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>966 598 €</b>

966 598 € de legs et donations figurent en 2021 au compte de résultat.

### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2021 pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION à 97 723 €.

4.3. Projets soutenus

Programme Entraide & Education à Paris

	Projets engagés		Annulation partielle ou de projets antérieurs		Projets nets engagés	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Projets par décision du Bureau de la Fondation Notre Dame	5	102 539	3	12 035	2	90 504
Projets par décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame	29	2 534 221	18	505 325	11	2 028 896
Projets par délégation	82	417 334	35	87 155	47	330 179
<b>Sous-total des projets non affectés</b>	<b>116</b>	<b>3 054 094</b>	<b>56</b>	<b>604 515</b>	<b>60</b>	<b>2 449 579</b>
<b>Fonds d'Urgence</b>	<b>29</b>	<b>35 868</b>	<b>5</b>	<b>3676</b>	<b>24</b>	<b>32 192</b>
Fonds Tibériade	1	11 924			1	11 924
Fonds St Médard	1	155 000			1	155 000
Fonds Patrimoine religieux (PRYA)	1	36 335			1	36 335
Fonds St Landry	1	163 500			1	163 500
Maison Bakhita	1	33 271			1	33 271
Fonds de Secours	2	46 742			2	46 742
Fonds Insertion pour le Logement	1	4 260			1	4 260
<b>Sous-total des projets affectés</b>	<b>8</b>	<b>451 032</b>			<b>8</b>	<b>451 032</b>
Accompagnement et suivi des projets						
<b>Total des missions sociales du Programme Entraide</b>	<b>194</b>	<b>3 430 442 €</b>	<b>17</b>	<b>46 551 €</b>	<b>177</b>	<b>3 383 891 €</b>

## 10 principales associations soutenues en 2021 \*

Associations	Montant accordé	Nombre de projets concernés	dont engagements sur plusieurs années
Aux Captifs, la Libération	623 000 €	2	0
Association Sainte Agnès	300 000 €	1	0
Association Maison Bakhita	252 971 €	2	0
Association pour l'Amitié (APA)	240 000 €	2	0
FACEL, Convention aide aux familles pour l'année 2020	188 500 €	2	0
Association Immobilière Saclay-Evry - AISE	150 000 €	1	0
La Jeanne d'Arc de Vaugirard	143 600 €	8	0
Association Saint-Etienne de Muret - ASEM	84 481 €	2	0
Août Secours Alimentaire	80 000 €	1	0
Fonds de Dotation Lourdes United	80 000 €	1	0
<b>Total</b>	<b>2 142 552 €</b>	<b>22</b>	
<b>* hors soutiens accordés via Mains ouvertes et Fonds d'Urgence</b>			

## Projets non soldés

<b>Projets engagés en 2021</b>	61 projets non soldés	1 445 780 €
<b>Projets engagés en 2020</b>	5 projets non soldés	61 800 €
<b>Projets antérieurs non soldés</b>	3 projets non soldés	23 000 €
	<b>Total</b>	<b>1 530 580 €</b>



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

### 5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### 5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

### 5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### 5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

### 5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

### 5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2. Emplois

### 5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

### 5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

Suite au transfert du fonds au Programme Entraide, le CER spécifique de la FIL a été intégré dans le CER du programme Entraide. [Voir ci-dessous.]

EMPLOIS PAR DESTINATION	TOTAL ENTRAIDE		Programme Entraide		Fonds Insertion Logement	
	CROD	CER	CROD	CER	CROD	CER
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	5 884 576	5 884 576	4 801 179	4 801 179	1 083 398	1 083 398
1 - 1 - Cotisations sans contrepartie						
1 - 2 - Dons, legs & mécénats	5 185 579	5 185 579	4 665 724	4 665 724	519 854	519 854
- Dons manuels non affectés	3 565 481	3 565 481	3 045 626	3 045 626	519 854	519 854
- Dons manuels affectés	653 500	653 500	653 500	653 500		0
- Legs, donations et assurances-vie	966 598	966 598	966 598	966 598		0
- Mécénats		0		0		0
1 - 3 - Autres ressources liées à la générosité du public	698 997	698 997	135 454	135 454	563 543	563 543
<i>Produits financiers</i>	105 726	105 726	105 267	105 267	459	459
<i>Produits exceptionnels</i>	351 961	351 961	0	0	351 961	351 961
<i>Revenus locatifs &amp; remboursement de charges</i>	239 275	239 275	29 061	29 061	210 214	210 214
<i>Produits accessoires</i>	2 035	2 035	1 126	1 126	909	909
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	0		0		0	
2 - 1 - Cotisations avec contrepartie						
2 - 2 - Parrainage des entreprises						
2 - 3 - Contributions financières sans contrepartie						
2 - 4 - Autres produits non liés à la générosité du public						
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		0		0		0
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		0		0		0
<b>5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	350 218	350 218	263 714	263 714	86 504	86 504
<b>TOTAL</b>	<b>6 234 794</b>	<b>6 234 794</b>	<b>5 064 893</b>	<b>5 064 893</b>	<b>1 169 902</b>	<b>1 169 902</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	3 600 598	3 600 598	3 134 396	3 134 396	466 202	466 202
1 - 1 - Réalisées en France	3 600 598	3 600 598	3 134 396	3 134 396	466 202	466 202
- Actions réalisées par l'organisme	505 778	505 778	55 088	55 088	450 690	450 690
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 932 803	2 932 803	2 932 803	2 932 803		0
- Accompagnement des projets	162 017	162 017	146 505	146 505	15 512	15 512
1 - 2 - Réalisées à l'Etranger	0	0	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme		0		0		0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		0		0		0
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	429 751	429 751	401 183	401 183	28 568	28 568
2 - 1 - Frais d'appel à la générosité du public	429 751	429 751	401 183	401 183	28 568	28 568
2 - 2 - Frais de recherche d'autres ressources		0		0		0
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	151 268	151 268	135 564	135 564	15 704	15 704
3 - 1 - Frais de gestion	97 723	97 723	82 019	82 019	15 704	15 704
3 - 2 - Frais de gestion immobilière	47 092	47 092	47 092	47 092		0
3 - 3 - Charges financières	6 453	6 453	6 453	6 453		0
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		0		0		0
<b>5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES</b>						
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 428 526	1 428 526	769 098	769 098	659 428	659 428
<b>TOTAL</b>	<b>5 610 142</b>	<b>5 610 142</b>	<b>4 440 240</b>	<b>4 440 240</b>	<b>1 169 902</b>	<b>1 169 902</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>624 652</b>	<b>624 652</b>	<b>624 652</b>	<b>624 652</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

Les services administratifs du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION utilisent un local composé de bureaux et d'un espace ouvert au 2<sup>e</sup> étage du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ces locaux sont partagés avec la Fondation pour l'Insertion par le Logement, le Fonds Cathédrale et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ainsi qu'avec les services de la fondation abritante.

### 6.2. Effectifs

Contrairement à 2020, les effectifs 2021 des salariés travaillant pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION de la FONDATION NOTRE DAME comprennent également ceux du fonds Insertion Logement :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	8	3,33	1	0,50	9	3,83
2021	9	3,60	1	0,50	10	4,10

### 6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION NOTRE DAME a également eu recours en 2021, pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, à une bénévole au siège de la FONDATION NOTRE DAME, soit, en Equivalent Temps Plein, 0,34 ETP. Elle instruit les projets et accompagne les associations soutenues.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé,
- On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

	Année	Total	Total ETP	VALORISATION
Programme Entraide	2020	1	0,42	25 754 €
	2021	1	0,55	26 811 €

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>			<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	24 966	25 754	Bénévolat	26 812	25 754
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>					
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	1 846				
<b>TOTAL</b>	<b>26 812 €</b>	<b>25 754 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 812 €</b>	<b>25 754 €</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	2 238 882	1 734 228
(-) utilisation	350 218	157 924
(+) report	1 428 526	662 578
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>3 317 190</b>	<b>2 238 882</b>

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

## 6.5. Engagements hors bilan

### 6.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	1 063 539 €	875 019 €	188 520 €	

Détail des Engagements donnés	2021	2022 et suivantes
Aux Captifs la Libération - 1 projets	548 000 €	
Projet FACEL	180 000 €	180 000 €
Association Ste Geneviève	4 260 €	8 520 €
Engagements divers	142 759 €	
<b>Total</b>	<b>875 019 €</b>	<b>188 520 €</b>

### 6.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus DTU	71 824 €	71 824 €		

Engagements reçus	Assurances Vie	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Total
Pour 2022		71 824 €	71 824 €
Pour 2023 et suivantes			
<b>Total</b>		<b>71 824 €</b>	<b>71 824 €</b>

Comme le permet le nouveau règlement comptable, les donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020 restent en engagements hors bilan.

